



10283

Compte rendu

Conseil Communautaire du 2 décembre 2021

<p>Le 2 décembre 2021, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 23 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p>Présents :</p> <p>ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Laurent CADUSSEAU - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON - MARGAUX-CANTENAC : Sophie MARTIN, Allan SICHEL (à partir de la délibération 6), Chantal PERNEGRE - SOUSSANS : Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Marie-Christine SEGUIN pouvoir à Dominique FEDIEU, Alexis TOUSSAINT pouvoir à Christian VELLA, Martine VALLIER pouvoir à Michel DE ZEN, Sylvain LALANNE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL (délibérations 1 à 5)</p>
<p>Secrétaire de séance : Frédéric AURIER</p>	<p>Conseillers en exercice : 32 Présents : - 26 (délibérations 1 à 5) - 27 (à partir de la délibération 6) Votants : - 30 (délibérations 1 à 5) - 31 (délibérations 6 à 10 et 12 à 24) - 28 (délibération 11)</p>

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 – Adoption [Adoption à l'unanimité]

2 - Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales – Décision [Adoption à l'unanimité]

3 - Modification des statuts n°6 – Répartition des sièges du Conseil de la Communauté – Décision [Adoption à l'unanimité]

Il est décidé la modification de l'article 7.1 relatif à la composition de l'assemblée communautaire pour prise en compte de l'arrêté préfectoral de fin 2019 fixant le nombre de conseillers à 32.

4 - Lieu de réunion du Conseil Communautaire – Décision [Adoption à l'unanimité]

La CdC ne disposant pas de lieu permettant d'accueillir les réunions de l'organe délibérant en son siège, d'autres lieux sont choisis dans les communes membres.

5 - Marché de travaux pour l'extension de l'Hôtel Communautaire n°2019-PA-TVX-02 - Exonération de pénalités de retard – Décision [Adoption à l'unanimité]

Développement économique

Rapporteur : Chrystel COLMONT-DIGNEAU

6 - Terrain à vocation économique – ZA Aygue Nègre - Cession du lot n°4 à la société Nouvelle Quincaillerie Bordelaise ou à toute personne physique ou morale qui viendrait à s'y substituer – Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de ses perspectives de développement, l'entreprise Nouvelle Quincaillerie Bordelaise a sollicité la CdC pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA Aygue Nègre à Ludon-Médoc. La présente délibération acte la cession par la collectivité du lot 4 d'une superficie d'environ 1 400 m².

7 - Terrain à vocation économique – ZA Aygue Nègre - Cession du lot n°9 à la société MX 100 Factory ou à toute personne physique ou morale qui viendrait à s'y substituer – Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de leurs perspectives de développement, les entreprises MX 100 Factory et BDR ont sollicité la CdC pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA Aygue Nègre à Ludon-Médoc. Suite à la commission du 15 septembre 2021, une demande de division a été émise pour le lot n°8 au vu des besoins inférieurs des entreprises. La présente délibération acte la cession par la collectivité du lot n°9 d'une superficie d'environ 1 302 m², anciennement le lot n°8 pour moitié. A la suite d'un tirage au sort lui attribuant ce lot, il est décidé la cession à MX 100 Factory.

8 - Terrain à vocation économique – ZA Aygue Nègre - Cession du lot n°10 à la société BDR ou à toute personne physique ou morale qui viendrait à s'y substituer – Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de leurs perspectives de développement, les entreprises MX 100 Factory et BDR ont sollicité la CdC pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA Aygue Nègre à Ludon-Médoc. Suite à la commission du 15 septembre 2021, une demande de division a été émise pour le lot n°8 au vu des besoins inférieurs des entreprises. La présente délibération acte la cession par la collectivité du lot n°10 d'une superficie d'environ 1 302 m², anciennement le lot n°8 pour moitié. A la suite d'un tirage au sort lui attribuant ce lot, il est décidé la cession à BDR.

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Nadine DUCOURTIOUX

9 - Projet de construction d'un bâtiment afin d'accueillir les activités extrascolaires et périscolaires sur la commune de Cussac-Fort-Médoc - mise à disposition du foncier et demandes de subventions – Approbation [Adoption à l'unanimité]

L'espace actuel dédié à l'accueil collectif de mineurs sur la commune de Cussac est devenu insuffisant et inadapté. Il est donc décidé que la commune cède à la CdC le terrain se situant à l'entrée principale du groupe scolaire et mette à disposition l'ensemble des réseaux jusqu'au point de raccordement ainsi que la plateforme bétonnée nécessaire à la pose des bâtiments. La CdC prendra à sa charge l'installation d'un bâtiment modulaire d'une superficie d'environ 350 m² environ pour un montant total estimé à environ 2 000 € HT/m². Ce bâtiment permettra ainsi d'accueillir toutes les activités périscolaires et extrascolaires.

10 - Renouvellement des conventions de prestation collective Relais Assistantes Maternelles avec la MSA – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les conventions de prestation collective des Relais Assistantes Maternelles conclues avec la MSA sont arrivées à échéance. Elles sont renouvelées pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Tourisme

Rapporteur : Dominique FEDIEU

11 - Margaux Médoc Tourisme - Convention d'objectifs et de moyens – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La présente convention définit l'objet, les moyens financiers alloués à l'EPIC Margaux Médoc Tourisme par la CdC et les conditions d'utilisation de ces derniers pour remplir ses missions.

Eau/Assainissement

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

12 - Tarifs de l'eau potable – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les contrats de concession pour l'exploitation du service public de l'eau potable étant des contrats d'affermage à paiement par la collectivité, les tarifs « collectivité » applicables aux abonnés sont définis à compter du 1^{er} janvier 2022.

13 - Tarifs de l'assainissement collectif – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif étant un contrat d'affermage à paiement par la collectivité, les tarifs « collectivité » applicables aux abonnés sont définis à compter du 1^{er} janvier 2022.

14 - Convention de participation financière avec SUEZ Eau France - Réparation de canalisation d'eau potable sous voie ferrée – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre des travaux de réparation d'une conduite d'eau potable située sous la voie ferrée de l'Avenue de l'Europe à Ludon Médoc, il a été convenu que le délégataire participerait au montant global de l'opération au prorata du linéaire réparé, pour un linéaire de 12 mètres. La participation financière doit être actée par convention. Le montant de la participation sera calculé sur la base du décompte définitif de l'opération comprenant les dépenses pour travaux, les honoraires du maître d'œuvre ainsi que les dépenses diverses. La convention financière entre SUEZ Eau France et la CdC est approuvée.

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : Philippe DUCAMP

15 - Rapport quinquennal sur les attributions de compensation – Présentation [Adoption à l'unanimité]

Tous les cinq ans, un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale doit être présenté et donner lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

16 - Budget principal 2021 - Décision modificative n°3 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°3 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

17 - Budget annexe Zone d'activités Terre de Pont 2021 - Décision modificative n°3 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La décision modificative n°3 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

18 - Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes - Exercice 2021 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

Monsieur le Trésorier a communiqué une liste de créances éteintes et d'admissions en non-valeur ainsi qu'une liste de demandes d'effacements suite à des jugements de clôture pour insuffisance d'actif sur redressement/liquidation judiciaire sur le budget principal, ainsi que sur les budgets annexes. Les montants sont approuvés.

19 - Tableau des effectifs – Modification – Décision [Adoption à l'unanimité]

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 15 décembre 2021 afin de tenir compte des avancements de grade 2021 et des mouvements de personnel.

20 - Rapport Social Unique 2020 – Présentation [Adoption à l'unanimité]

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 a instauré à compter du 1er janvier 2021 l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU). Ce rapport (ex bilan social) doit être présenté à l'assemblée délibérante après avis du comité technique. La synthèse du RSU 2020 est jointe à la présente délibération.

21 - Attribution de chèques cadeaux aux agents de la Communauté de Communes – Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CdC souhaite permettre à ses agents de bénéficier de prestations sociales qui visent à améliorer leurs conditions de vie, notamment au titre d'événements particuliers. Il est donc décidé que les agents bénéficient de chèques cadeaux de Noël sur l'année 2021.

22 - Participation financière de la Communauté de Communes pour la prévoyance des agents – Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le but de développer la politique sociale de la collectivité et notamment dans le domaine de la prévoyance, la CdC décide de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour la prévoyance/garantie maintien de salaire.

23 – Consultation pour le renouvellement de la convention de participation pour la mise en œuvre d'un contrat de prévoyance – Autorisation [Adoption à l'unanimité]

L'actuel contrat collectif de prévoyance arrivant à échéance, une consultation pour un nouveau contrat à compter du 1er janvier 2022 a été lancée. La phase de négociation étant toujours en cours, la délibération autorise le Président à poursuivre celle-ci et à finaliser la procédure.

24 - Dispositif du télétravail - Modification de la Charte – Décision [Adoption à l'unanimité]

La Charte du télétravail doit être modifiée suite à la proposition de prolonger la période d'expérimentation et à la mise en place par décret d'une allocation forfaitaire de télétravail à compter du 1er septembre 2021.

Le Président,


Didier MAU

